

2 Les objectifs de CIVIVA pour 2013

3 Une obligation de servir pour tous ?

4 S'engager pour le climat

6 Extinction de voix chez les civilistes ?

Une indemnisation équitable pour tous

Régulièrement, les médias et politiciens critiquent le fait que les civilistes seraient avantagés par l'allocation pour perte de gain. Pourtant, ce sont les mêmes règles qui valent pour les civilistes comme pour les soldats. Mais elles sont appliquées différemment dans chaque canton.

Les paiements de l'allocation pour perte de gain (APG) font régulièrement l'objet de critiques. L'APG est décriée comme étant injuste, non transparente et favorisant les universitaires. Les médias traitent régulièrement de ce sujet de manière critique, comme le journal zurichois «Tages-Anzeiger» dans son édition du 19 décembre 2012 (CIVIVA a pris position sur l'article). Qu'en est-il de ces reproches ?

Les personnes astreintes au service reçoivent une allocation pour perte de gain comme indemnité pour le revenu professionnel qui ne leur est pas versé pendant qu'ils font du service. La hauteur de l'allocation est fixée d'après le revenu avant la période de service et la formation et elle varie d'un canton à l'autre.

L'ordonnance sur les allocations pour perte de gain (RAPG) vaut pour toutes les personnes qui souffrent d'une perte de gain en raison de l'obligation de servir, c'est-à-dire aussi bien les personnes faisant du service civil que militaire. Il n'y a donc pas de règlement particulier pour les civilistes et ceux-ci reçoivent la même allocation pour perte de gain que les soldats. Les civilistes reçoivent aussi l'allocation minimale de 62 francs par jour pendant les premiers mois de service, puis ils ont droit à l'allocation maximale de 80 pour-cent du salaire non perçu, soit autant que les soldats ayant terminé l'école de recrues. Les médias aiment faire des comparaisons polémiques entre la valeur de marché du travail accompli par les civilistes et la hauteur de leur indemnisa-

tion, mais ces comparaisons sont hautement subjectives et inégales.

Un étudiant qui fait son service juste après la fin des études touchera dans de nombreux cantons 80 pour-cent d'un salaire théorique évalué d'après son diplôme, même si le jeune académicien n'aurait aucune chance sur le marché du travail et qu'il ne trouverait dans la pratique qu'un poste de stage mal payé. Il faut savoir que la prise en compte d'un diplôme nouvellement acquis exige une durée minimum de service, ce qui fait que les soldats faisant un cours de répétition de trois semaines peuvent effectivement toucher moins d'APG que les civilistes qui font une affectation plus longue.

Quant à savoir si ce système est juste, il s'agit d'une question morale qui doit être tranchée par la politique. Ce qui est important est que les civilistes, les soldats et les personnes faisant de la protection civile soient traités sur un pied d'égalité et fassent du service aux mêmes conditions financières.

Pour les personnes effectuant un service, il est impossible de comprendre la plupart du temps comment l'allocation versée est calculée. Il y a de grandes différences entre les cantons dans l'application des critères, procédures et calculs qui vont déterminer la hauteur des paiements. Il y a besoin d'une solution homogène et transparente pour traiter toutes les personnes faisant du service de la même manière. C'est sur ce point que la discussion publique doit avoir lieu.

Samuel Steiner, Secrétaire général CIVIVA

Le nouveau comité de CIVIVA

Prêt à affronter de nouveaux défis

Un vent nouveau souffle sur le comité de CIVIVA. Lors de l'Assemblée générale du 21 février, Nicolas Zogg et Alois Vontobel ont été élus en tant que représentants de l'Association Suisse des civilistes (ASC). Ils y remplaceront Martin Stadelmann. Nicolas et Alois étaient déjà actifs depuis plusieurs années à l'ASC comme chefs de projet et membres du comité. Pour la partie romande, le Conseiller national genevois Manuel Tornare a également rejoint l'équipe, ce qui permettra certainement de donner davantage de visibilité publique à l'action de CIVIVA. Jérôme Strobel et Gaétan Morel, deux anciens représentants de la Permanence Service Civile (PSC) de Genève, association qui a été dissoute, ont démissionné, mais restent actifs à CIVIVA. Cette nouvelle composition du comité reste sous la direction du Président Heiner Studer. La Fédération est à la recherche d'un deuxième représentant pour la Suisse romande afin d'assurer une représentation équilibrée de toutes les régions de notre pays. À moyen terme, il est également prévu d'ouvrir l'organe exécutif à des personnes représentant les établissements d'affectations.

En 2013, plusieurs défis attendent le nouveau comité : une proposition pour un service civil volontaire en Suisse sera présentée dans le cadre de la votation sur la suppression de l'obligation de servir ; il s'agira également de prendre position sur le régime d'assurance perte de gain ou de voir comment le service civil peut être reconnu comme stage ; enfin, l'élargissement de la fédération et l'amélioration continue des conditions pour les civilistes et les établissements d'affectation seront aussi au programme.

Samuel Steiner

Editorial

Les objectifs de CIVIVA pour 2013



Stefano Giamboni, membre du comité, représentant de la Suisse italienne

Deux nouvelles récentes à savoir, la polémique soulevée par le «Tages-Anzeiger» à propos des indemnités versées aux universitaires et la stratégie du Conseil fédéral qui envisage une possible intégration du service civil dans la protection civile, démontrent que le service civil a toujours besoin d'une fédération nationale à même d'en défendre les acquis et surtout, de maintenir la pression et de faire des propositions pour son renforcement.

A cette fin, CIVIVA doit être attentive aux démarches entreprises par le gouvernement et le parlement. En plus, il est important que la fédération acquière son statut d'acteur reconnu aux yeux de la population, des

politiciens, de l'administration et des médias pour toute question liée au service civil. La priorité doit être mise sur le renforcement de son rôle d'association faitière pour la défense des intérêts et le soutien des établissements d'affectation tout en acquérant des nouveaux membres parmi ces derniers et parmi les personnes amies du service civil (civilistes ou pas).

Les objectifs concrets pour 2013 sont de poursuivre le travail pour améliorer l'image et la connaissance du service civil auprès de la population ainsi que pour empêcher des pas en arrière au niveau des conditions d'admission et de service. Dans une optique à plus long terme, les objectifs sont notamment le développement du service civil en le rendant notamment plus ouvert (aux inaptes, aux femmes et aux étrangers résidant en Suisse) ainsi que l'élargissement des domaines d'affectation et le renforcement des domaines existants.

Devenez membre !

CIVIVA soutient le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA soutient de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA met en lien toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenu par un large éventail politique – car le service civil est une question qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, C.P. 9777, 8036 Zurich, Mail: secretariat@civiva.ch
Compte de dons: CCP 85-594763-0



Contact

Lausanne: Centre pour l'action non-violente, Rue de Genève 52; Tél. 021 661 24 34; Site internet: www.non-violence.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Via Vela 21, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consultations chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de mars 2013; 10ème édition; paraît 4 fois/an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement : CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Jérémie Juvet, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger

Contributions: Stefano Giamboni, Martin Stadelmann, Fabian Baumgartner, Silas Götz

Traduction: François Mercier, Gérard Duc, Gaëtan Morel

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Les obstacles à une obligation de servir pour tous

Le remplacement du service militaire obligatoire par une obligation générale de servir n'est plus un tabou pour la droite. Cependant, ce déplacement renferme certains pièges. Au niveau du service civil, il manque tout simplement des places d'affectation.



Une majorité de la population se dit favorable à une obligation de servir pour tous. Photo: ZIVI

La discussion autour de l'obligation de servir pour tous rencontre un regain d'enthousiasme. Avec la généralisation du libre choix entre service militaire et service civil, cet enthousiasme ne touche plus seulement les milieux de gauche, mais également les représentants des partis du centre et de plus en plus de citoyens. En décembre 2012, la fraction des verts-libéraux déposait une motion parlementaire exigeant que tous les hommes du pays servent «dans l'armée, dans la protection à la population ou dans le service civil». Avenir Suisse surenchérit en janvier 2013. Dans son livre «Des idées pour la Suisse», le think tank libéral propose également un service qui pourrait être effectué de manière facultative au sein de l'armée, de la protection à la population ou d'une activité civile. Les verts-libéraux veulent ouvrir le service à la communauté aux femmes volontaires. Avenir Suisse pense également que cette possibilité doit être étudiée.

Une majorité favorable

Selon un sondage de l'Institut Demoscope de fin février, l'idée rencontre également la bienveillance d'une majorité de la population. 55% des 700 personnes interrogées par téléphone se disent favorables à une obligation de servir pour tous, alors que 42 % des

interrogés la refusent. Les avis favorables sont exprimés par toutes les tranches d'âge, aussi bien par les hommes que par les femmes, par les Suisses mais également au sein de la population étrangères.

L'introduction de l'obligation générale de servir pourrait avoir des effets non négligeables. Les barrières qui avaient jusqu'alors compliqué l'accès au service civil pour les jeunes hommes – pensées par la politique comme un moyen d'empêcher une saignée des effectifs de l'armée – tombent. Il est à attendre une forte augmentation des effectifs du service civil. Cela est particulièrement vrai si les femmes accèdent également à ce service à la communauté.

Dans un passé récent, l'idée a ressurgi à plusieurs reprises. Ainsi la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse dans son rapport intitulé Un service pour le bien public exigeait une obligation de servir laissant aux astreints le libre choix entre le service militaire et le service civil. Cependant les femmes ne sont pas incluses dans l'obligation de servir. L'égalité des sexes, peu effective, parle en effet contre l'obligation de servir pour les femmes, affirme le rapport. Lors du débat sur l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) sur la suppression du service militaire obligatoire, la ques-

tion d'un service civil général a été évoquée au sein du parlement. L'idée sous-jacente : au lieu d'effectuer leur service uniquement dans l'armée, les citoyens doivent pouvoir, à l'avenir, également l'accomplir au sein des pompiers, de la police ou dans le domaine du social. Même le ministre UDC de la défense Ueli Maurer a exprimé quelques sympathies pour cette idée.

Malgré ces avancées, le Conseil fédéral tient l'introduction d'une obligation générale de servir comme peu envisageable, comme il l'a écrit dans sa prise de position de mi-février sur la motion des verts-libéraux. Comme le craint le gouvernement, la liberté de choix mettrait en danger le recrutement d'un effectif suffisant par l'armée et remettrait en question l'accomplissement de ses tâches.

Une idée qui n'est pas nouvelle

L'idée d'une obligation de servir pour tous n'est pas nouvelle en Suisse. Après plusieurs tentatives politiques, le Conseil fédéral établissait, en 1992 déjà, une « Commission d'étude pour l'examen de l'introduction de l'obligation de servir pour tous » avec la tâche de clarifier les différentes formes de service obligatoire. Dans son rapport final, la commission rejetait l'idée d'une obligation générale de service à la communauté, invoquant des éléments d'ordres légaux, économiques et sociaux.

Ce sont non seulement des objections politiques, mais encore des barrières provenant du droit international qui s'élèvent face à une généralisation de l'obligation de servir. Un tel service ne serait ainsi pas compatible avec l'interdiction des travaux forcés contenus dans la Convention européenne des droits de l'homme. Un autre point d'interrogation s'élève derrière ce débat, comme le rappelle Olivier Rügsegger, chargé de l'information au sein de l'Organe d'exécution du service civil. On serait certes préparé à une autre croissance des admissions. Cela s'est déjà montré par le pic atteint lors de la suppression de l'examen de conscience. «Cependant, il manque simplement des places d'affectation», insiste Rügsegger. A l'intérieur du cadre légal en vigueur aujourd'hui – les places d'affectation ne pouvant pas concurrencer le marché du travail – ce système n'est ainsi guère envisageable.

Fabian Baumgartner

Question au Docteur Civiva

L'indemnité que je perçois pendant mon service civil me permet difficilement de subvenir à mes besoins: Je reçois 62 francs d'Allocations pour Perte de Gain (APG) par jour. Ma caisse de compensation justifie cette somme en expliquant que je n'ai pas travaillé pendant les quatre mois qui précèdent mon service, puisque j'étais à l'étranger. Pourtant avant mon départ, elle m'avait assuré deux fois par téléphone que je recevrais les 80% de mon dernier salaire. Que puis-je faire?

Les caisses de compensation compétentes ont une certaine marge d'interprétation quant au calcul des APG. Pour éviter les mauvaises surprises, une bonne planification de l'affectation est impérative.

Comme pendant les quatre mois précédant ton affectation tu étais à l'étranger, tu n'as effectivement pas travaillé pendant les trois mois avant le début de ton service ni eu des revenus. C'est pourquoi tu reçois simplement l'allocation de base de 62 francs. C'est vraiment inadéquat de la part de ta caisse de compensation t'avoir mal informé avant ton départ.

Ce que tu peux faire maintenant: Reconstruire tes communications avec ta caisse le plus précisément possible (noms, contenu des échanges, durée, date etc.) puis solliciter un entretien. Si tu ne parviens pas à trouver de terrain d'entente, tu peux faire recours dans les 30 jours suivant le versement. Laisse-toi à nouveau conseiller si tu entreprends ces démarches.

On recommande en général d'éviter d'arrêter de percevoir un revenu plus de quatre semaines avant le début d'une affectation. Ensuite, on devrait être en mesure de justifier les revenus perçus ou non (par exemple pour les étudiants) des années précédant le service civil. Il faut pouvoir présenter exhaustivement des justificatifs et des relevés de salaire.

Après un échange oral avec une caisse de compensation, il faut toujours exiger une confirmation écrite.

Piet Dörflinger

Plus des informations sur le service civil:
<http://www.zivi.admin.ch>

S'engager pour le climat

Le développement durable est la passion de Jonas Amstutz. En travaillant comme civiliste à la fondation myclimate, il peut transmettre à d'autres son savoir sur la protection du climat et les énergies renouvelables.

Lorsque Jonas Amstutz se rend au travail le matin, c'est une journée variée qui l'attend la plupart du temps. En étant civiliste à la fondation myclimate, il peut établir la plus grande partie de sa liste de tâches quotidiennes. Originaire d'Obwald et âgé de 24 ans, il s'occupe beaucoup du développement et de la mise en forme de pages web ou de calculs d'économie de CO₂. En outre, il contacte des entreprises, des communes et des établissements publics tels que des écoles. Son travail quotidien lui laisse suffisamment de créativité, «mais cela demande aussi un grand intérêt pour cette thématique et pour les relations publiques», comme le souligne Jonas. Son travail exige aussi de l'indépendance et de l'esprit d'initiative.

L'organisation d'intérêt public myclimate est située à Zurich dans un charmant ancien immeuble proche du lac. A chaque étage, on y trouve les trois départements principaux, à savoir les projets de protection du climat, les services de gestion du carbone et la formation sur les questions climatiques. C'est dans ce dernier que Jonas fait ses quatre derniers mois de service civil. Avec ses études en électrotechnique et son intérêt pour l'environnement et le développement durable, il remplissait parfaitement les exigences pour ce poste.

Le domaine de la formation pour l'environnement consiste à sensibiliser la population à la protection de l'environnement et aux émissions de CO₂ ainsi qu'à recruter de nouveaux partenaires. Au centre des préoccupations se trouvent des questions comme «Combien de courant produit une centrale nucléaire?», «Combien de courant nécessite cette lampe?» ou «Combien d'énergie se trouve dans le réservoir d'une voiture?». Jonas précise encore qu'il s'agit de mieux faire comprendre le concept d'énergie et de l'expliquer de manière pragmatique.

Les écoles sont l'un des groupes cibles de myclimate. Dans le cadre du projet «Pionniers du climat», Jonas a rendu visite à des écoliers/écolières de 5e primaire de l'école d'orientation Gottfried-Keller de Bâle pour populariser de manière ludique et pragmatique des thèmes tels que le changement climatique, les énergies renouvelables et les modes de consommation responsables. Sous sa supervision, la classe a pu construire une lampe de poche solaire. Ses interventions



Formation en environnement et snowboard: A Laax, Jonas a pu combiner son travail de civiliste avec son passe-temps. Photo: Adrian Rät

ont rencontré un vif intérêt. Il explique néanmoins que le plus grand défi a été de maintenir le calme parmi plus de 20 enfants. Il est très reconnaissant d'avoir pu faire l'expérience de se trouver face à une classe entière. Cela lui a apporté encore plus de respect pour la profession d'enseignant.

Joindre l'utile à l'agréable

Un autre projet mené par Jonas a été le «Ride Greener» de Laax (voir www.ridegreener.ch) où il a pu expliquer aux participants le problème du changement climatique dans le cadre de ses formations sur le climat. Il a particulièrement apprécié de pouvoir lier ce travail avec son hobby, le snowboard.

Il faut savoir que Jonas passe la plupart de son temps non pas dans des classes d'école ou sur les pistes, mais dans son bureau à Zurich. C'est là qu'il peut mettre en application ses connaissances et aussi se développer lui-même, en particulier dans les domaines de la communication et des relations publiques.

Même après son service civil, les préoccupations de Jonas resteront tournées vers le développement durable. Il continuera son parcours professionnel dans cette direction et sera certainement content de pouvoir s'appuyer sur ses expériences réalisées pendant son service civil chez myclimate.

Brèves

Samuel Werenfels démissionne

Après 17 années passées à la tête de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI), Samuel Werenfels quittera ses fonctions l'été prochain. Comme l'a indiqué le ZIVI en janvier dernier, il souhaite à l'avenir se lancer de nouveaux défis. M. Werenfels a accompagné et fait croître le service civil depuis ses débuts. Après des études de droit à l'université de Bâle, il rejoint l'administration fédérale de l'industrie, des arts et métiers et du travail, il lance le premier concept d'exécution du travail pour les objecteurs de conscience condamnés. Après la large acceptation par le peuple de l'article constitutionnel instaurant un service civil de substitution, M. Werenfels en rédige la loi d'application. Par la suite, il prend la direction de l'Organe d'exécution nouvellement créé. Durant son mandat, le service civil s'est fortement développé: le nombre d'admissions est passé de 96 en 1996 à plus de 5000. Le nom du successeur de M. Werenfels n'est pas encore connu. (red)

Brèves

Légèrement plus d'admissions

Le chiffre des admissions au service civil s'est stabilisé en 2012. 5139 civilistes ont été récemment admis, c'est environ 10% de plus que l'année précédente, mais clairement moins qu'au lendemain de l'abolition de l'examen de conscience. Le niveau maximum s'est élevé à 6826 en 2010, juste avant que le conseil fédéral n'augmente les barrières d'accès au service civil en compliquant notamment le dépôt de demandes pendant le service militaire. Ces mesures provoquent une augmentation du dépôt des demandes précoces: la part des admissions avant l'école de recrue augmente de 43 à 48% du total. Au total, il y a à présent en Suisse 27 882 civilistes en service. L'année passée, ils ont effectué un total de 1,2 millions de jours de service, soit plus de 100 000 de plus que l'année précédente. Le nombre des établissements d'affectation augmente et se situe maintenant à 3527 (2011: 3078). Les taxes qu'ils paient à l'organe d'exécution se montent à 17 millions de francs suisses. (red)

Brèves

Une nouvelle plateforme-vidéo

Le nouveau site web zivi.tv met en ligne des vidéos d'affectations de civilistes et sert de plateforme d'échange d'informations et de communication pour le service civil suisse. Grâce à zivi.tv, les civilistes peuvent se représenter plus facilement ce qui les attend dans leurs affectations. Et les préjugés et les faux propos tenus quant au travail des civilistes sont balayés. Les civilistes, les établissements d'affectation et leur entourage peuvent mettre en ligne eux-mêmes leurs propres vidéos. Ainsi, zivi.tv souhaite répandre un sentiment d'identification et d'appartenance qui bénéficiera durablement au service civil et à son attractivité. En ce moment, la plateforme n'est disponible qu'en allemand mais elle sera bientôt accessible en français, notamment grâce à l'aide des civilistes romands et de leurs vidéos (à bon entendeur). zivi.tv – Pour la promotion des engagements sociaux et civiques en Suisse!

Plus d'information sur www.zivi.zv. (red)

Nouvelles de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI)

Concentration d'énergie

Les affectations collectives dans le domaine de l'environnement ne sont pas des camps pénitentiaires pour civilistes désobéissants. Au contraire, cette expérience de groupe particulière est une possibilité d'affectation intéressante, dans la nature et pour la nature.



Un groupe de civilistes en affectation contribue à protéger les plantes indigènes contre l'invasion des néophytes. Photo: ZIVI

Le nombre de civilistes par établissement d'affectation est restreint, mais il y a une exception pour les affectations collectives: si un établissement d'affectation réalise un projet spécialement pour les personnes accomplissant le service civil, il peut engager des civilistes en groupe.

Les établissements d'affectation concernés aident souvent les cantons à remplir le mandat d'exécution qui leur est confié selon la loi sur la protection de la nature et du paysage. Dans le cas où un projet est en passe d'échouer malgré les efforts de financement et les mesures d'économies consentis, l'Organe d'exécution du service civil peut octroyer une aide financière supplémentaire, s'il est particulièrement intéressé. C'est par exemple le cas concernant les projets pour lesquels des civilistes sont convoqués d'office.

Les affectations collectives sont particulières aussi du point de vue des civilistes. Ils ne travaillent pas, comme c'est le cas d'habitude, dans une équipe de l'établissement d'affectation, mais dans un groupe de plusieurs civilistes. Comme ces affectations ont souvent lieu dans des régions périphé-

riques, les civilistes vivent ensemble jour et nuit pendant la durée de l'affectation.

Heureusement, il y a toujours des places libres dans les projets des seize établissements d'affectation actuels, par exemple dans la lutte contre les néophytes, dans la construction de murs en pierres sèches et maintenant aussi dans l'économie alpine. Il ne reste plus aux civilistes qu'à saisir cette chance. (ZIVI)

Système d'information sur les affectations

Toujours plus d'informations

Le nouveau système d'information sur les affectations, mis en service en août, est de plus en plus précis. Les établissements peuvent indiquer dans le système pour quelles périodes ils souhaitent que leurs places d'affectations libres soient occupées. Cela facilite la tâche aux civilistes à la recherche d'une affectation. Depuis l'introduction du système, la part d'établissements qui tiennent leurs données à jour a augmenté de 966 en août à 1800 fin février. Les données sont ainsi à jour pour presque 45 % des cahiers des charges. (ZIVI)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

Secrétariat en Suisse romande

CIVIVA se déploie en Suisse romande

Le Centre pour l'action non-violente (CENAC) a participé, pendant des années, à la lutte pour un service civil fort. Il est aujourd'hui important de continuer à donner sens à des alternatives non-violentes en réponse aux conflits – au travers d'une antenne suisse romande de CIVIVA et du CENAC.

Une première étape a consisté à éviter que la Permanence Service Civil de Genève ne laisse un vide derrière elle. C'est à cet effet que les anciens membres de son comité ont voulu rester actifs au sein de CIVIVA et transmettent ainsi leur savoir aux suivants. CIVIVA en profite ici pour exprimer sa reconnaissance envers le travail de longue haleine qu'ils ont accompli avec ténacité. Quant aux autres membres de la Permanence Service Civil, ils sont désormais invités à adhérer à CIVIVA qui souhaite vivement bénéficier de leur soutien et leur offrir un nouveau relai politique prometteur. Un formulaire d'adhésion se trouve sur notre site internet civiva.ch.

Nouveau bureau à Lausanne

CIVIVA a en outre décidé d'ouvrir à la fin de l'année 2012 un poste de secrétaire, responsable pour la Suisse romande. Comme Fédération agissant à l'échelle nationale mais aussi au contact de la réalité du terrain, il paraissait désormais indispensable d'être représenté en tout temps en Romandie. Ainsi, grâce à l'inauguration de son bureau

dans les locaux du CENAC (Centre pour l'action non-violente) à Lausanne, le secrétaire pourra désormais coordonner les activités, répondre aux demandes des établissements d'affectation et des civilistes et offrir une meilleure visibilité à CIVIVA.

Le bureau romand cherche d'ailleurs l'appui de tous ceux qui voudraient s'engager pour CIVIVA : Avis aux journalistes en herbe qui souhaitent contribuer à notre journal, à ceux et celles qui peuvent participer à des actions plus ponctuelles, à ceux et celles qui sont intéressés à réfléchir et construire ensemble le futur du service civil.

Enfin, c'est avec enthousiasme que CIVIVA salue l'arrivée de Manuel Tornare en son sein. Homme politique socialiste riche en expérience, ancien conseiller administratif de la ville de Genève dont il fut à trois reprises le Maire, Manuel Tornare est un partenaire politique de talent. Elu comme Conseiller national à Berne en 2011, il se réjouit de représenter la Suisse romande parmi la pluralité des forces du Comité politique et de constituer un appui précieux et engagé au parlement suisse pour CIVIVA.



Manuel Tornare et Jérémie Juvet. Photo: Alba Rojo

Ainsi, CIVIVA vous invite à faire parler d'elle et du service civil autour de vous, se met à votre disposition pour toutes questions et informations complémentaires et voit de belles perspectives s'ouvrir en Suisse romande.

Jérémie Juvet, responsable de la Suisse Romande
Contact: secretariat@civiva.ch

Association Suisse des Civilistes (ASC)

Le service civil – une piscine?

Deux thèses volontairement provocatrices à propos du service civil en 2013:

1. Le service civil aujourd'hui est une sorte de piscine: L'admission est simple, l'offre en activités est géniale et tout cela est de plus en plus considéré comme ayant du sens.
2. La voix des civilistes s'éteint. CIVIVA entend surtout des établissements d'affectation. Quant à l'ASC, ce sont principalement des civilistes de la première heure qui s'y activent, peu de nouveaux viennent s'engager. Lorsque les journaux veulent un témoignage à propos du service civil, il s'adressent bien souvent aux représentants des autorités ou aux civilistes qui ont combattu au tout début, jamais aux petits jeunes.

Peut être existe-t-il un lien entre ces deux points: La vie de piscine du service civil et l'extinction de voix des civilistes? Pour les premiers civilistes, le service civil a été ressenti comme une délivrance. Dans les an-

nées 1980, le refus de servir entraînait inéluctablement l'incarcération. A ce moment, on se sentait encore fier d'être civiliste et on était prêt à s'engager pour le service civil. Encore jusqu'en 2009, l'admission au service civil était une petite torture, avec un examen écrit et oral du conflit de conscience. Tout cela a contribué à nous souder. Qu'en est-il d'aujourd'hui? Depuis l'abolition du l'examen du conflit de conscience, il est déconcertant de facilité de devenir civiliste. Pas envie des tranchées et de subir les hurlements des gradés? Hop, au service civil! A quoi bon encore s'investir pour le service civil si tout est déjà acquis...

Pourtant, est-ce vraiment si simple ?

1. On ne peut pas peindre le service civil en rose. Il est devenu difficile de trouver des places d'affectation, depuis que le service civil s'est ouvert non seulement aux apôtres de la non-violence, mais aussi aux pares-



seux du service militaire.

2. Il existe pourtant des voix de civilistes qui s'élèvent, tel le jeune grison qui a créé le site-web zivi.tv, ou encore les jeunes secrétaires motivés qui travaillent pour CIVIVA. Et encore les milliers de civilistes qui accomplissent avec détermination leurs affectations, à la fois discrets et silencieux mais qui sont à eux seuls, la meilleure publicité dont le service civil puisse rêver.

Ainsi, peut-être bien que les deux thèses ci-dessus sont celles d'un civiliste de la première génération, qui pense encore qu'il faut défendre sa conscience chaque nouveau jour devant une commission. Vous, les jeunes civilistes, vous envisagez tout ça avec décontraction, à juste titre. Je tire ma révérence, mais je ne peux m'empêcher d'appeler une dernière fois au combat : Battez-vous pour vos droits, bande de gâtés!

Martin Stadelmann, membre du comité